

Loi Gaysot QPC

Par **airmyonne**, le **28/11/2015** à **22:49**

Bonsoir,

Récemment, la Loi Gaysot a été déférée devant le Conseil Constitutionnel en ce qu'elle violerait le principe d'égalité devant la loi (il me semble que pour juger la question sérieuse, la Cour de Cassation n'a retenu que cet argument, et non pas celui concernant la liberté d'expression et d'opinion.)

Il y a cependant quelque chose que je ne comprends pas vraiment. Parle-t-on d'égalité pour celui qui soulève la QPC (un négationniste du génocide juif qui serait inégalement traité qu'un négationniste du génocide arménien ?), ou parle-t-on d'égalité dans un sens plus large (victime de génocide juif vs victime de génocide arménien?)

Finalement pensez-vous que la QPC puisse aboutir sur ce fondement ?

En vous remerciant par avance,

Bonne soirée